

RAPPORT N° 430 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 10 MARS 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 2 au 9 mars 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins deux (2) personnes ont été assassinées en provinces de Bubanza et de Cibitoke et une (1) autre a été grièvement blessée par balles tirées par un militaire en province de Bubanza.

Le rapport déplore aussi le cas de sept (7) personnes qui ont été arbitrairement arrêtées en mairie de Bujumbura.

1. Atteintes au droit à la vie et au droit à l'intégrité physique

- Dans la matinée de dimanche 3 mars 2024, le corps sans vie d'un homme non identifié âgé d'une trentaine d'années a été découvert non loin du chef-lieu du bureau communal de Rugombo dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, le corps de la victime présentait beaucoup de blessures qui montrent qu'elle a été tuée à coups de bâtons et de gourdins.

Les mêmes sources ont précisé que l'homme tué était un voleur bien connu dans la localité qui aurait été victime d'une justice populaire alors qu'il tentait de voler des objets ménagers sur la colline de Munyika II.

- Dans la nuit de samedi 2 mars 2024 vers 21 heures, un militaire de la position de Gihungwe a tué par balles un jeune homme connu sous le nom de Mpita alias Njonjo et a grièvement blessé un sexagénaire nommé Pascal Mbonimpa dans un bar situé sur la 1^{ère} transversale de la colline de Gihungwe en commune de Gihanga de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins, une dispute ayant mal tourné a d'abord éclaté entre le militaire en état d'ébriété et deux hommes dans ce bar et ils l'ont désarmé et amené le fusil à sa position de Gihungwe. Dans la foulée, le militaire est parti à la position militaire pour récupérer son arme et, revenant furtivement sur les lieux, il a commencé à tirer dans toutes les directions pour se venger d'un affront qu'il venait d'essuyer.

SOS-Torture Burundi a appris que le militaire a été arrêté par ses compagnons d'armes et conduit à Bujumbura.

2. Atteintes au droit à la liberté de mouvement : arrestation et détention arbitraires

- Dans la journée de samedi 2 mars 2024, deux membres du parti CNL (Congrès National pour la Liberté), Claude Potipoti alias Mwarabu et Paul Miburo, ont été arbitrairement arrêtés par le colonel de police Ildephonse Bivahagumye alias Swepa à la permanence nationale de ce parti située au quartier de Mutanga-Nord de la zone de Gihosha, en commune urbaine de Ntakangwa de la mairie de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des sources locales, le colonel de police Ildephonse Bivahagumye, commissaire municipal de la police en mairie de Bujumbura, s'est rendu à la permanence du parti CNL et y a trouvé le veilleur Paul Miburo en compagnie d'un autre militant de ce parti connu sous le nom de Claude Potipoti alias Mwarabu et les a embarqués, sans aucune accusation portée contre eux, dans le véhicule de la police en direction du cachot du commissariat municipal situé dans les anciens locaux du Bureau Spécial de Recherche (BSR).

SOS-Torture Burundi a appris que les deux victimes ont été libérées le lendemain matin à la suite de l'absence de charges contre eux.

Elle déplore la violation constante et impunie des règles du code de procédure pénale qui interdisent l'arrestation et la détention arbitraires et demande au ministère public de faire de contrôles réguliers dans les cachots de police afin de sanctionner les auteurs des abus commis en matière de la garde à vue.

- Dans l'après-midi de jeudi 7 mars 2024 vers 17 heures, le colonel de police Serges Nibigira aïlas Gikona, responsable de la prison centrale de Bujumbura communément appelée « Prison de Mpimba », a été arrêté et conduit à la prison centrale de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, Serges Nibigira a été arrêté avec quatre autres cadres de la Direction générale des affaires pénitentiaires : Oscar Barankariza (conseiller au cabinet du ministère de la justice) qui a été arrêté et conduit à la prison de Mpimba dans la matinée de jeudi 7 mars 2024 après avoir répondu à une convocation du Procureur général de la République, une femme prénommée Odette (responsable du département juridique au sein de la Direction générale des affaires pénitentiaires), une femme prénommée Rachel (responsable du département juridique au sein de la prison de Mpimba) qui a été conduite à la prison de Mpimba et d'une femme prénommée Léoncie qui a été arrêtée et conduite également dans cette prison.

Les mêmes sources précisent que tous ces cadres sont poursuivis sur un même chef d'accusation d'avoir libéré un homme prénommé Célestin détenu à la prison centrale de Mpimba pour lequel des grands ténors du parti CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie) avaient décidé qu'il devrait mourir en prison. C'est au moment où cet homme avait subi d'actes de torture atroces au sein du Service National de Renseignement (SNR) qui ont provoqué son handicap. En effet, il venait de bénéficier d'une liberté après qu'une commission dirigée par Oscar Barankariza a constaté les séquelles d'actes horribles de torture qui lui ont été infligés.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une certaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.